Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 15h54
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_215-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI

Mandat de procuration : Mme LACAILLE à M. LAPERSONNE ; Mme LEDOUX à Mme PIRAUX ; Mme ISSAAD à Mme AGATI ; M. EL BAIED à M. LIEVIN ; Mme CAURE à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE
Absents excusés : Mmes LETRILLARD, FIAN, MM. BEAURAIN et GANTOIS
Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE Monique

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Absents.....04
Votants.....29

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 15h54
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_215-DE

Délibération 2021 - 215

08 - IMMEUBLE D'HABITATION SIS 5 ALLEE DU SOUVENIR FRANÇAIS, CADASTRE SECTION AP 23 - CESSION - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES

La Ville est propriétaire d'un immeuble d'habitation libre d'occupation depuis de nombreuses années sis 5 allée du Souvenir Français, cadastré section AP 23 et souhaite le céder.
Il est proposé de charger les notaires locaux de conclure aux meilleures conditions la vente de cet immeuble à une **famille de primo accédant.**

La mise à prix se fera au prix de 45 000 euros, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

L'habitation est composée en rez-de-chaussée d'une entrée, d'une cuisine et d'une pièce ; à l'étage de trois pièces et d'une salle de bain et en extérieur, d'une cour et d'un bâtiment.

Vu l'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise – pôle d'évaluation domaniale de Beauvais - consultée,
Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide * de vendre l'immeuble d'habitation sis 5 allée du Souvenir Français, cadastré section AP 23, d'une contenance de 129 m2,

- * de confier aux notaires locaux et agences immobilières le soin de rechercher une famille de primo-accédant faisant l'offre la plus intéressante et de rédiger l'acte à intervenir,

- Autorise monsieur le maire à accomplir les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 22/12/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 décembre 2021
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 15h54
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_215-DE

parcelle AP 23 - 5 allée du souvenir français
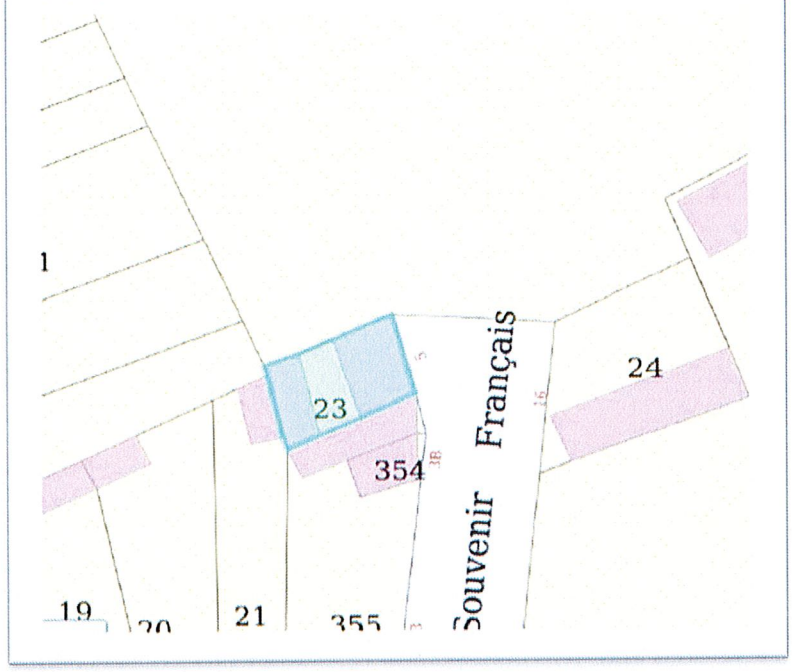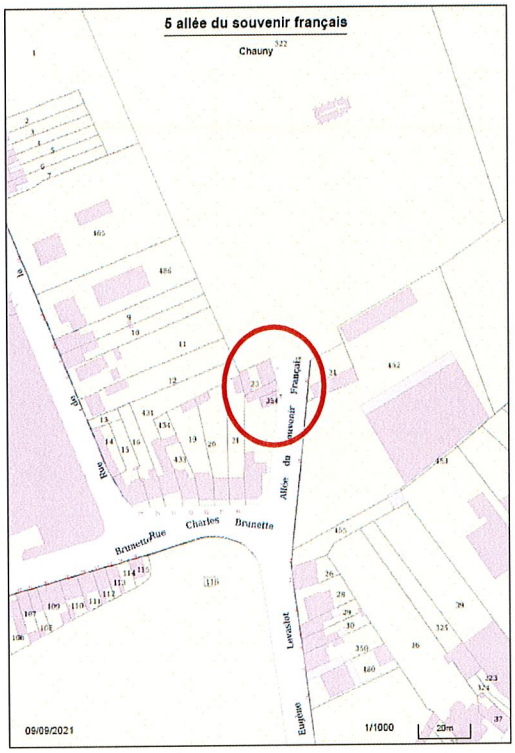
129 m2